



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUN 2019**  
-----

Le dix-sept juin deux mille dix-neuf, à 11H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le sept juin deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Étaient présents : 17**

Nombre de membres  
en exercice : 26

Nombre de membres  
présents : 17

VOTE : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

LA FERTE IMBAULT : Monsieur Pascal COLART, délégué titulaire,  
ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,  
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Jacques LAURE, délégué titulaire,  
SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame  
Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Madame Emmanuelle  
ROEKENS (11h35), Monsieur Jean CHICAULT, Madame Françoise  
VANDEMAELE, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,  
SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, délégués titulaires,  
SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ,  
délégués titulaires,  
THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame  
Mauricette ROQUE, délégués titulaires,

**Absents excusés et Pouvoirs : 5**

Madame Isabelle GASSELIN, pouvoir à Monsieur COLART  
Monsieur Michel CHAUVIN, pouvoir à Monsieur LAURE  
Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, pouvoir à Monsieur DOUADY  
Madame Corinne PENICAUD-NEVANDER, pouvoir à Madame MOREAU  
Monsieur Max BURON, pouvoir à Monsieur MAURICE

**Absents sans pouvoirs : 4**

Madame Marie-Laure CHOLLET  
Madame Stéphanie DARDEAU  
Monsieur Philippe DEBRÉ  
Madame Marie-Lise CARATY

**Secrétaire de Séance : Madame Françoise VANDEMAELE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
au contrôle de légalité le :

24/06/2019

Publié / Notifié le :

27/06/2019



**OBJET : -----**

**2019-21 : RENOUVELLEMENT DES SERVICES COMMUNS ET APPROBATION DE MISES À  
DISPOSITION**

Monsieur le Président rappelle la logique de mutualisation et de rationalisation des services de direction générale et de projets de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières en fonctionnement avec la mise en place de mises à disposition et de transferts de services communs avec la ville-centre par délibération en date du 11 avril 2016.

Pour rappel, le schéma de mutualisation concerne :

- un secrétariat général mutualisé,
- une centrale d'achat public,
- un accueil du public mutualisé,
- un service communication mutualisé

La convention qui fixe les modalités de fonctionnement des services communs de direction générale et de projets est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016 pour une durée de 3 ans.

De plus, suite à la labellisation de la Maison des Services Au Public (MSAP), la commune de Salbris a mis à disposition de la Communauté de Communes trois agents à raison de 30% auprès de ce service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 2 ans.

Par ailleurs, au vu de la technicité des budgets à gérer depuis le transfert des Zones d'activités Économiques, la responsable du service des finances de la ville de Salbris est venue en appui technique de la CCSR.

Il est donc proposé une mise à disposition à raison de 30 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans

Aussi, et ce dans une logique de continuité de service et de mutualisation, il vous est proposé de valider :

- le renouvellement de la convention de services communs pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019,
- le renouvellement des mises à disposition des agents de la MSAP à raison de 30% pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- la mise à disposition d'un agent au service finances à raison de 30% pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Le Conseil Communautaire, à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,**

#### DECIDE

- **D'ACCEPTER** le renouvellement d'un service commun de direction générale et d'un service commun de projets transversaux,
- **D'ACCEPTER** le renouvellement de la mise à disposition des agents à la MSAP,
- **D'ACCEPTER** la mise à disposition d'un agent au service finances,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

